



le médaillé

de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Revue officielle de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif



Incivilité, violence, comment lutter ?



Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

P. 3

Action du Ministère des Sports

P. 7

Le civisme positif

P. 11

Assemblée Générale 2019



Prévenir les incivilités

Lorsque l'on dit que **les incivilités commencent par la prévention**, il faut rappeler ce qu'est **la citoyenneté**, en quoi consiste l'incivilité et le pourquoi d'une démarche de **prévention**.

La Citoyenneté

Issue du latin Civitas qui signifie Droit de Cité, la Citoyenneté est le droit d'un habitant d'un pays. Toutefois, en France, seuls les bourgeois avaient le statut de citoyens. À la révolution française en 1789, le terme citoyen a officiellement remplacé celui de bourgeois et a été étendu à l'ensemble de la population, **citoyen de France**. Aujourd'hui, le citoyen moderne est le sujet de droits mais aussi de devoirs, le tout devant permettre de vivre harmonieusement dans **la liberté, l'égalité et la fraternité**. L'état de citoyen offre donc le bénéfice de droits mais impose aussi l'accomplissement de devoirs.

L'incivilité

La vie en communauté impose des règles telles que le respect d'autrui, la politesse, la courtoisie, la tolérance. L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas tout ou partie de ces règles. Elle est donc l'expression permanente d'irrespect, d'impolitesse, de discourtoisie. Elle reflète un manque d'éducation et de bienséance ?

Une démarche de prévention, pourquoi ?

Ce manque d'éducation s'exprime chaque jour par un nombre croissant d'actes d'incivilité, en particulier chez les jeunes, au sein des établissements scolaires, des associations de jeunesse, des clubs sportifs, dans la rue, lors des spectacles, etc... C'est pourquoi il est nécessaire de réagir à cette situation et d'entreprendre dans les établissements d'enseignement, dès le plus jeune âge, dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire, dans les clubs sportifs, dans les activités culturelles, dans les pratiques pour une cohésion sociale adaptée à tous, des activités de **prévention** visant à revenir aux fondamentaux que sont la connaissance de la morale, le respect, la politesse, les bonnes manières, selon le vieil adage **« mieux vaut prévenir que guérir »**. Plusieurs associations se sont engagées dans cette voie, comme l'Association pour un Sport sans Violence et le Fair-Play. Depuis plusieurs années, notre Fédération entreprend des actions qui consistent à prioriser **l'Éducation des Jeunes à la Citoyenneté Active**. Le 24 juin au soir, à l'initiative de notre Comité d'Île-de-France, nous procéderons comme chaque année, au Ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, en présence de nombreux jeunes issus du monde associatif de la Jeunesse et du Sport, un évènement exceptionnel d'acte de citoyen, de rencontre intergénérationnelle et de transmission de la Mémoire.

Je souhaite que ce numéro vous permette de prendre toute la mesure de la situation et d'engager des actions à destination des jeunes qui assureront notre relève et seront les citoyens de demain.

Gérard DUROZOY
Président Fédéral

SOMMAIRE ...

	PAGES
→ Édito - Sommaire	2
→ Action du Ministère des Sports	3-6
→ Le civisme positif	7-9
→ Jeux	10
→ Assemblée Générale 2019	11-13
→ La vie des Comités	14-17
→ 90 ^{ème} anniversaire de la médaille	18
→ Vie Fédérale	19



Directeur de publication
Gérard Durozoy : ffmjsnational@yahoo.fr

Directrice de rédaction
Micheline Saffre : ffmjsnational@yahoo.fr

Comité de rédaction
Gérard Durozoy - Micheline Saffre - Jacques Seguin

Impression
Imprimerie Wauquier
14, rue Georges Herrewyn
BP 27 - 78270 BONNIERES-SUR-SEINE
Tél. 01 30 93 13 13 - Fax 01 30 42 29 67
RC Versailles B 305 812 935

Conception graphique et mise en page
Olivier Bellet

Parution trimestrielle
Abonnement annuel (4 n°) - Prix : 4,57 €
N° de CPPAP : 0519 G 85137
N° national : IUNPI 93453514 - ISSN 1629-8926
Dépôt légal 3^e trimestre 2019
Tirage : 18 000 exemplaires



Action du Ministère des Sports : prévention et lutte contre les incivilités, les violences et discriminations dans le sport.



4^e édition - Décembre 2018

Le droit et la citoyenneté ne sont pas exclus du champ du sport. C'est ce principe fondamental que le ministère des Sports a souhaité rappeler à travers le lancement récent de deux outils complémentaires d'informations juridiques qui visent à :

- ▶ **Mieux appréhender les comportements** qui n'ont pas leur place dans le champ du sport (*comme dans le reste de la société*) : violences à caractère sexuel, à caractère raciste, à caractère anti-LGBT, à caractère sexiste, bizutage...
- ▶ **Mieux comprendre ces comportements** qui ne sont pas à l'abri de l'application du droit ;
- ▶ **Permettre une meilleure prise de conscience** de chaque acteur du sport sur son rôle essentiel et sur le comportement qu'il doit adopter en tant que citoyen responsable de ses actes.

Les deux outils poursuivent l'objectif - simple mais nécessaire - du rappel à la « loi » en matière d'incivilités, violences et discriminations, parce que la « loi » ne s'arrête pas aux portes du champ du sport et que chaque acteur du sport doit en être conscient.

Il s'agit du :

- **« Petit guide juridique »** pour mieux appréhender les conséquences juridiques des phénomènes d'incivilité, de violences et de discriminations dans le sport.

À destination des formateurs, il apporte un éclairage pédagogique et interactif sur 18 problématiques ;

Lien :

http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/petitguidejuridique_v3b-30112018.pdf

- **« Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport ».**

À destination des professionnels du sport, il offre un panorama complet et à jour (*législatif et jurisprudentiel*) sur chacun des thèmes évoqués dans le petit guide juridique.

Lien :

http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guidejuridique_prevention_violens_dans_le_sport__2018_vf.pdf

MINISTÈRE
DES SPORTS

EX ÆQUO

INS

Instance Nationale
du Supportérisme

Parfois l'égalité est une victoire

Prévention et lutte contre les incivilités, les violences et discriminations dans le sport.



LE MOT DE LA MINISTRE

Roxana Maracineanu

Si, selon l'adage « *Nul n'est censé ignorer la loi* », force est de reconnaître qu'une immersion dans les subtilités juridiques peut s'apparenter à un véritable parcours du combattant, non seulement pour les non-initiés mais aussi pour les professionnels.

Aussi, depuis plusieurs années, le ministère des Sports fait régulièrement le pari de rendre accessible un panorama juridique qui se veut le plus exhaustif et à jour possible. L'édition de 2018 n'échappe pas à la règle.

C'est ce défi qu'ont accepté de relever tous les contributeurs de la 4^{ème} édition du guide juridique relatif à la lutte et la prévention des incivilités, violences et discriminations dans le sport.

COUP D'ŒIL :

La logique reste la même depuis 2004 à savoir : informer, sensibiliser et plus largement outiller les professionnels du champ du sport (*de l'État, des collectivités territoriales, des structures sportives et associatives*) sur les questions juridiques posées par les incivilités, les violences et les discriminations dans le champ du sport.

Un dispositif d'informations juridiques enrichi en 2018.

Le grand public bénéficie désormais d'un outil spécifique s'intitulant : « *Mieux appréhender les conséquences juridiques des phénomènes d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport* » communément appelé « *Petit guide juridique* ».

Le « *Petit guide juridique 1* » propose un éclairage, pédagogique et interactif, sur 18 problématiques qui ont été identifiées.

Qu'est-ce qu'une discrimination ?

*** IMPORTANT ***

Les présentes dispositions s'appliquent au sport professionnel, au sport amateur et au sport pratiqué en tant que loisir.

Tout comportement contraire aux valeurs du sport doit-il être qualifié de **discrimination** ?

NON.

Dans le langage courant, la discrimination est parfois invoquée, à tort, pour définir différentes situations.

Il convient d'être vigilant dans l'utilisation des termes employés car chaque type de comportement décrit dans le guide juridique emporte des conséquences juridiques précises.

Une discrimination est une différence de traitement fondée sur un critère arbitraire : discriminer des individus consiste à les distinguer selon plusieurs catégories et constitue donc une atteinte illégitime au principe d'égalité.

Comment définir une **discrimination** ?

*** CADRE GÉNÉRAL ***

Il existe un cadre général prévu par la loi du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

Pour qu'une discrimination soit constituée juridiquement trois éléments doivent être réunis :

- un traitement défavorable d'une personne par rapport à une autre, placée dans une situation comparable ;
- en lien avec l'un des critères visés par la loi (*handicap, âge, orientation sexuelle...*) ;
- dans un domaine prévu par la loi (*l'emploi, l'éducation, l'accès à des biens et des services publics et privés, tels que l'accès à une activité sportive...*).





Quels sont les recours face à une **discrimination** ?

Les victimes de discrimination peuvent porter plainte en engageant une procédure pénale et/ou engager un recours devant les juridictions civiles ou administratives. Les victimes peuvent également saisir le Défenseur des droits. Cette saisine peut se faire en parallèle d'autres procédures, pénale, civile ou administrative. Le Défenseur a un pouvoir d'enquête. Il instruit le dossier et peut ensuite :

- régler à l'amiable le problème;
- demander des sanctions;
- présenter des observations devant le juge.

Qu'est-ce qu'une **incivilité** ?

Comment définir une **incivilité** ?

Si l'on peut définir la civilité comme « *l'observation des convenances, des bonnes manières en usage dans un groupe social* », la définition du terme incivilité n'est pas fixée juridiquement. C'est une notion délicate en ce qu'elle revêt un caractère sociologique et subjectif.

En effet, l'incivilité peut être caractérisée comme le fait de ne pas respecter les règles de la vie en société. Néanmoins, qu'est-ce que recouvre ce non respect ? Il peut s'agir de comportements qui affectent le vivre ensemble et peuvent notamment constituer des troubles à la tranquillité publique. L'incivilité recouvre de nombreux comportements : du crachat, au manque de respect envers les personnes âgées, en passant par les nuisances sonores et les graffitis.

Néanmoins, comment identifier précisément ce qu'est une incivilité parmi l'ensemble de ces comportements ?

Il est possible de s'appuyer sur une définition du sociologue Sébastien Roché. Il définit les incivilités comme un « *ensemble de nuisances sociales extraordinairement variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale qui permettent la confiance* ».

*** UNE CHOSE EST SÛRE ***

Le terme incivilité est indissociable de la notion de société. Cette dernière se caractérise par ses institutions, ses lois et ses règles.

Comme évoqué dans la définition de Sébastien Roché, l'incivilité nuit au groupe et à la cohésion sociale.

Une **incivilité** est-elle susceptible d'engager la **responsabilité disciplinaire** de son auteur ?

OUI.

Certaines fédérations ont prévu un barème spécifique lorsqu'une incivilité est commise. Néanmoins, chaque fédération a sa propre approche de ce qui peut rentrer dans la catégorie des incivilités. Ceci s'explique par le fait que la notion d'incivilités n'a pas de définition officielle sur un plan juridique.

Une **incivilité** est-elle susceptible d'engager la **responsabilité civile** de son auteur ?

OUI.

Une incivilité ayant causé un dommage est effectivement susceptible d'entraîner une réparation pécuniaire de la part de son auteur au titre de sa responsabilité civile. Ce type de responsabilité peut être mis en oeuvre dès lors que trois éléments sont réunis : fait générateur de responsabilité, dommage, et lien de causalité entre les deux. Cette responsabilité peut être engagée sur le fondement de la faute et dans certains cas sans faute (*exemple : responsabilité des parents du fait de leurs enfants*).

Tous les acteurs du sport sont susceptibles d'être concernés par ce type de responsabilité en qualité d'auteur d'un acte d'incivilité (*sportif, supporter, entraîneur...*).

Mais ce type de responsabilité est également susceptible de concerner des tiers. Par exemple, un acte d'incivilité commis par un supporter pourra entraîner la responsabilité civile de l'organisateur de la manifestation sportive s'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'éviter.

Qu'est-ce qu'une violence ?

*** CADRE GÉNÉRAL ***

Comment définir de manière générale la violence ? Pour reprendre l'une des définitions proposées par le dictionnaire Larousse, la violence renvoie au « **caractère de ce qui se manifeste, se produit ou produit des effets avec une force intense, brutale et souvent destructrice** ».

Plus précisément, la violence est l'action volontaire ou involontaire d'un ou plusieurs individus qui porte atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un autre individu. Il peut s'agir de coups et blessures qui impliquent un contact direct entre l'agresseur et sa victime.

Mais constituent également des violences les agissements destinés à impressionner fortement, à causer un choc émotionnel ou un trouble psychologique. Les menaces de violence sont également sanctionnées (*annexe 1 de la fiche*).

Qu'est-ce qu'une violence physique ?

La violence physique est la forme la plus connue de violence : elle englobe les violences qui portent atteinte à l'intégrité physique de l'individu, c'est-à-dire son corps.

Rattachée au monde sportif, la violence peut davantage être considérée comme un abus de force physique. Elle peut avoir des conséquences variables : blessure, souffrance physique ou choc émotif, préjudice esthétique, perte de l'emploi, handicap irréversible, voire décès de la victime.

Les violences sont réprimées à plusieurs titres dans le code pénal en fonction de leurs conséquences dommageables, des circonstances de leur commission et de la personnalité de leur auteur ou de la victime.

Une violence physique est-elle susceptible d'engager la responsabilité disciplinaire de son auteur ?

OUI.

Les violences physiques sont mentionnées explicitement dans les règlements mais elles aussi connaissent différentes interprétations quant à leur champ d'application.

Les violences physiques donnent lieu aux sanctions les plus sévères dans le barème disciplinaire de chaque fédération.



Qu'est-ce qu'une violence verbale ?

Il n'existe pas de définition générale de la violence verbale. Néanmoins, il est possible d'opter pour l'approche suivante : constitue des violences verbales le fait de porter verbalement atteinte à autrui.

Même si leurs effets ne sont pas toujours directement visibles, les violences verbales sont une réalité et sont parfois suivies d'autres types de violences.

Souvent banalisées, peu de personnes savent que les violences verbales peuvent donner lieu à des sanctions et encore moins quelles sont ces sanctions.

*** PRISE DE REcul ***

Les différentes composantes de la violence verbale :

- Faire du mal / porter atteinte / blesser : entraîner chez l'autre un sentiment négatif (exemple : honte, humiliation), une baisse de confiance, une baisse d'estime de soi... Les effets de la violence verbale ne sont donc pas nécessairement visibles et varient en fonction de chaque victime, son histoire, sa personnalité.
- Autrui : certaines paroles peuvent atteindre plus certains individus que d'autres. Ainsi la tradition de « chamber » au foot n'est peut-être pas sans conséquence sur le comportement antisportif des joueurs.
- L'élément intentionnel : pas obligatoire, c'est l'effet sur l'autre qui détermine s'il y a ou pas une violence verbale.
- Elle peut être directe ou indirecte : soit l'auteur des violences s'adresse directement à sa victime, soit l'auteur blesse une personne non visée par les propos. Par exemple, une personne tierce qui entend des propos choquants.

Sont également incluses les provocations à la violence. Cette définition procède d'une conception très souple des violences verbales, qui inclut des violences non réprimées par les textes.

Entrent notamment dans les violences verbales (*la liste n'est ici pas exhaustive*) :

- Les propos excessifs, blessants, grossiers, les insultes;
- Les propos racistes, sexistes ou homophobes;
- La provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination.

Les distinctions sont surtout visibles au niveau de la définition juridique de la violence verbale.

Le civisme *positif* ...

Louis OURS.

La vie moderne connaît un certain nombre d'évolutions, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, créant des tensions dans la société et des mutations rapides dans l'institution familiale. La transmission des valeurs et des normes se fait de plus en plus horizontalement, que ce soit par l'intermédiaire des médias ou des groupes de pairs. Les réseaux sociaux, notamment, confisquent les premières expérimentations de la socialité et isolent les jeunes au sein même de l'institution familiale.

Extrait de *"Refaire communauté"*, de David Lisnard et Jean-Michel Arnaud (éditions Hermann).

L'éthique sportive et la promotion des valeurs du sport constituent une préoccupation constante pour l'ensemble des acteurs du sport. Nous sommes tous responsables (*sportifs, éducateurs, dirigeants, arbitres, parents, supporters*) du maintien, voire du développement et de la promotion de ces valeurs sportives. Ainsi, on constate sur le plan local beaucoup d'élan caritatifs, de la solidarité et du bénévolat.

Le civisme est la prise en compte de la valeur et du respect des autres qui est avant tout une affaire d'éducation. L'école est en premier lieu concernée pour l'intégration à la vie de la cité, et l'acquisition de références.



Le monument de la Résistance sur le Plateau des Glières.

1^{er} exemple

Le dimanche 31 mars 2019, avait lieu le 75^{ème} anniversaire de la fin des combats des Glières, en Haute Savoie, en présence du Président de la République, d'un ancien Président, de Ministres, d'élus locaux et des chasseurs alpins...

- **Il y a 75 ans, ils étaient 465 hommes**, de toutes origines et de toutes religions, réunis au Plateau des Glières pour défendre et libérer notre Pays.
- **Pour ce 75^{ème} anniversaire, les écoles ont réuni 450 jeunes**, pour entonner le chant des partisans, lire des textes émouvants, fleurir chaque tombe des 105 combattants enterrés dans les allées de la nécropole. Ils ont aussi rencontré et salué le Président de la République qui est venu à leur rencontre.
- **Les jeunes ont pu comprendre** en une matinée ce que représentait **la République, la fraternité, la défense de notre liberté, le dévouement** capable d'aller **jusqu'à donner sa vie** pour les autres. Une belle leçon de civisme.



Les enfants des écoles de Haute-Savoie, au cimetière militaire de Morette, lors de la cérémonie du 75^{ème} anniversaire du combat des Glières, en présence de Monsieur le Président de la République.



Les incivilités ...

... découlent souvent de ces manques de repères, mais elles ne doivent pas masquer les actes de « **civilité** » et de « **Civisme** » dont les jeunes sont capables.

Civisme = citoyen

Éthymologie : du latin *civis*, celui qui a droit de cité, « **Le citoyen, c'est celui qui participe de son plein gré à la vie de la cité** ».

Le civisme désigne le **respect d'autrui**, des conventions, des lois... Le civisme nécessite une « **conscience politique** » du citoyen respectueux de ses devoirs pour bien vivre en commun.

« **La liberté sans le civisme, la liberté sans la capacité de vivre en paix, n'est absolument pas la vraie liberté !** »

Nelson Mandela - 1918-2013

2^{ème} exemple

Pour les jeunes, le civisme c'est aussi de donner du temps au service de la Nation. De nombreux jeunes s'engagent aujourd'hui dans les différents corps d'armées, avec beaucoup d'espoir de vivre une aventure, de se dévouer au service des autres, de défendre la liberté et la sécurité des Français.

Au-delà des qualités humaines, morales, sportives, ils doivent faire preuve de courage, de ténacité, d'abnégation et de solidarité.

Ces jeunes participent également au maintien de la sécurité au niveau de **l'opération «sentinelle»** dans nos cités, ils interviennent en cas de catastrophe, ils partent en mission dans les pays lointains en Afrique, en Guyane ou en Irak, où ils peuvent risquer leur vie.

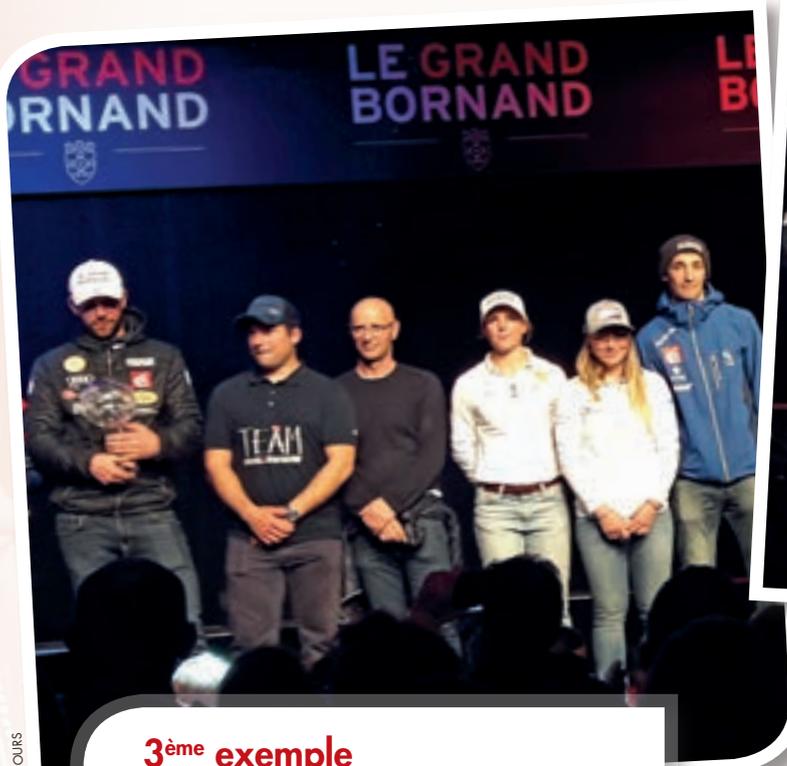
Les jeunes recrues du 13^{ème} BCA de Chambéry viennent de recevoir la « **fourragère** » dont ils sont très fiers.

Ils défendent les valeurs de notre société.

Les jeunes recrues du 13 BCA de chasseurs alpins de Chambéry, lors de la remise de la fourragère.



© Louis OURS



Les champions et médaillés olympiques issus du même village et du même club.

3^{ème} exemple

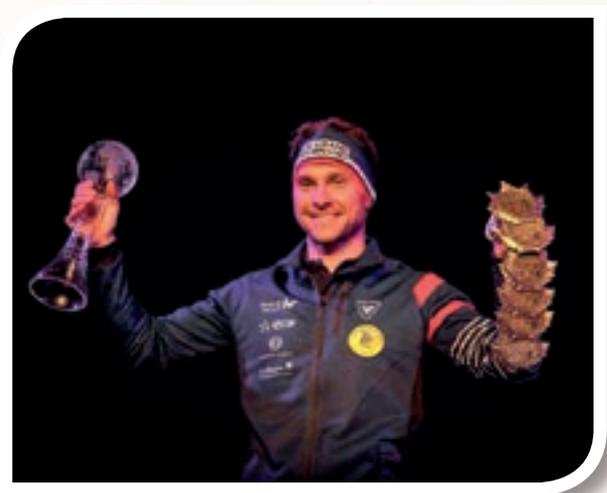
Le sport et la compétition sont des vecteurs importants de la valorisation des qualités humaines, morales et civiques. L'engagement durant des années dans le sport, pour atteindre les plus hauts niveaux, ne peut que développer les valeurs de fraternité, de respect des autres, d'engagement, d'effort. Les champions sont des référents pour tous les jeunes et portent les espoirs de toute une équipe, d'un village, de la Nation.

Nous avons rencontré, en mars 2019, sur un même plateau, pour un même village, pour le même club avec une centaine d'enfants... plus de 10 champions de France et du monde, des médaillés olympiques, dans toutes les disciplines en ski alpin, fond, biathlon, cross, handisport...

La cohésion d'une équipe, le soutien d'un village, de l'école, des parents, des entraîneurs, des partenaires... c'est le bilan positif du sport intégré à la vie locale.

Ces valeurs de ténacité, de plaisir, de convivialité, de respect et d'intégration, forgent des hommes et des femmes bien dans leur tête et qui réussissent dans la vie.

Les jeunes encadrés, formés, encouragés et respectés, développent souvent les plus belles qualités du civisme et de la citoyenneté qui valorisent les hommes et la société.



Benjamin Daviet avec le globe de cristal et les médailles olympiques, en biathlon handisport.

MOTS FLÉCHÉS

Relatif à une saison Course tout-terrain	Combat d'épéistes Province du Canada	Affection d'ados Tonton d'Amérique	Ballon dans la cage Oiseau de garde	Permet une suite Réduite à rien	Destruction d'une molécule Il plaque	Terrain hostile à la marche	Lancé pour rouler Prises sur le retour
						Période marquante Acceptera la charge	
De la folie pure Tarte incomplète					Emploi Serré comme un lacet		Morceaux d'un tout
				Nos chers petits... endormis			Dans le temps Coupés du chef
Lettre grecque Sport mécanique		Chef de l'identité	Trou noir	Minet du dernier cri Montra la route		Prépara l'avenir Plus espacés	
				Jouer à l'indicateur aux courses			
Conjonction négative Demi vieux soldat		Avec l'index et le pouce Fut premier au labour					
				Avoir avec moi Parfois pronom	Feuilleté de haut en bas	Os de merlans	
Femmes de l'Est	Renvoyée à l'expéditeur					Dieu de la mer	
						Passé au chinois	

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A															
B															
C															
D															
E															
F															
G															
H															
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

Horizontalement : **A.** Habitante de Santa Monica. - **B.** Les éducateurs le font très bien. Partie d'examen. - **C.** Sont largués au large. Tournent à la force d'une corde. Fin de course. - **D.** Passé à l'oubliette. Elle se déplace en vieillissant. - **E.** Atelier de recherche. Type de société. - **F.** Vilaine est sa voisine. Etagère coulissante. - **G.** Pour désigner les autres. Outils de bricoleurs. - **H.** Est suivi de points en fin de phrase. Ecrit un texte. Agit comme un Sioux. - **I.** Bien fourni. Bois pour meubles. Prend quand on voit l'issue. - **J.** En ruine. Relatif à un astre. Se sont souvent croisées sur un pré. - **K.** Affrète un navire. Pour faire la soudure. Question shakespaerienne. - **L.** Egrillarde. Se trouve dans une gousse. Devant de l'arrière. Se pêche en Méditerranée. - **M.** Personnes sympa. Sont mis par deux pour être compris. - **N.** Recouvert d'une feuille. Salopette. Petite quantité. - **O.** Papillon. Interrogez.

Verticalement : **1.** Une étoile des States (3 mots). - **2.** Est parfois proche de l'humain. Petits groupes musicaux. Symbole musical. - **3.** Compréhensible. Il est collé dos au mur. Accompagne le groupe sanguin. - **4.** Imploré de la tête. Fille à papa. Présida. - **5.** Régale breton. Un blanc qui noircit l'Andalou. - **6.** Fait un retrait. Un minimum d'attention. Revendication. - **7.** Capacité à répondre. Passe à Evreux. - **8.** Sans effets. Ce qui fait la différence. - **9.** Finir au pied. Ebéniste allemand. Un raccourci pour un officier. - **10.** Terrains défrichés. Empêches tout mouvement. - **11.** Attachement religieux. Comité d'entreprise. Ile de France. - **12.** Pétale de rose à ne pas perdre. Groupement d'Etats. Possessif. - **13.** Canal, ville et lac américains. Aigrettes. Raccourci pour une cathédrale. - **14.** On s'assoit dessus. De vie est prolongée. - **15.** Extrémiste. Tamiseriez.

Solution des jeux dans le prochain numéro.

SUDOKU

Chaque grille comporte neuf compartiments de neuf cases. Le jeu consiste à remplir chaque partie de neuf cases avec les neuf chiffres, de 1 à 9, sans les mettre deux fois sur la même rangée ni dans la même colonne. Quelques chiffres figurent dans la grille pour vous aider.

Simple

1	6		9	4	5
8	3	6		9	2
	7	4	3	5	1
4	2		7	5	
	5	1	9	6	
7	6		8	2	
	3		4		9
2	1				6
	4	8	2	6	7

Moyen

	8	7	6		4	1		3
2		5		7			9	
1	4		3		2	5	7	8
7	9	2		4		6	1	
	5					3		
			5	1	7		4	2
	1	3						
					1		5	9
8	9		6	5	7			

Assemblée Générale 2019

Une *Journée Studieuse* et d'une *Bonne Tenue*
avec 5 événements importants :

La Reconnaissance du CNOSF, l'Adoption des textes statutaires et réglementaires actualisés conformément aux dispositions légales et associatives, l'Approbation de tous les rapports 2018 et prévisions 2019, un Déjeuner convivial et festif, la Mise à l'honneur de plusieurs dirigeants et de notre salariée permanente.



C'est à la Maison du Sport Français, siège du Comité National Olympique et Sportif Français, au 1 avenue Pierre de Coubertin à 75013 PARIS que notre Fédération a tenu son Congrès le vendredi 17 mai 2019.

Plusieurs délégués sont arrivés le jeudi 16 mai au soir où la Fédération avait réservé à leur intention des chambres à l'Hôtel IBIS de la Porte de Gentilly, à proximité du lieu du Congrès. Ils ont également eu la possibilité de dîner sur place au Buffet de l'Hôtel, ce qui a permis à nombre d'entre eux de se retrouver et de passer une agréable et amicale soirée.

Une journée de travail intense et une participation exceptionnelle. Ce Congrès 2019, programmé sur une seule journée, a consisté à réunir une Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2018 et des prévisions 2019.

Comme demandé par le Président Fédéral dès le début des travaux, tout s'est déroulé globalement dans une ambiance studieuse et un esprit constructif.

Ce Congrès a fait l'objet d'une participation exceptionnelle de 93% puisque 71 comités départementaux et régionaux étaient présents et 33 étaient représentés.

Accueil par Denis MASSEGLIA

Le 17 mai au matin, c'est donc le Président du CNOSF en personne qui a accueilli les congressistes. Il a aussi tenu à apporter des informations sur le devenir du Sport en France.

La nouvelle gouvernance du Sport en France est en pleine mutation, comme en témoigne la récente création de l'Agence Nationale du Sport. La priorité reste les JO Paris 2024 et le soutien aux Fédérations Sportives Olympiques et Paralympiques. Toutefois, il a expliqué qu'il œuvre pour soutenir toutes les Fédérations, dont les plus petites, afin de faire de la France non pas un Pays de sportifs mais un Pays Sportif. Il nous a donc assuré de son soutien.



Après son intervention, le Président Gérard DUROZOY lui a remis un trophée pour son excellent accueil et la mise à disposition des locaux tout à fait fonctionnels.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a ensuite adopté, à une large majorité relative, les nouveaux statuts fédéraux, le règlement intérieur et toutes leurs annexes.

L'Assemblée Générale Ordinaire a, comme à l'accoutumée, procédé à l'examen des textes concernant l'exercice passé. Ainsi ont été approuvés à une large majorité relative le rapport moral, le rapport d'activités, après lecture du rapport des vérificateurs aux comptes, le rapport financier puis le quitus de gestion a été donné, le résultat 2018 sera imputé au report à nouveau. Enfin, le Budget prévisionnel 2019 a été approuvé et le montant de la cotisation fédérale 2021 a été maintenu à son niveau actuel.

Le déjeuner convivial servi à l'issue de l'Assemblée Générale dans l'espace de réception de la Maison du Sport Français s'est déroulé dans une ambiance festive et amicale.

Remise des Plaquettes Grand Or :

Au cours du déjeuner, le Président a remis les plaquettes fédérales Grand Or à **Evelyne AUZANNEAU** (CD Paris), **Mathieu GALVANI** (CD Guadeloupe), **Christian LAHOUSINE** (CD Seine-Maritime).

Remise de la Médaille d'Or du travail à Catherine :

Enfin, accompagné du Président d'Honneur Jean GALLOZ et de plusieurs dirigeants fédéraux, le Président Fédéral a également remis, au nom de la ministre du Travail, la Médaille d'Or du Travail à notre Secrétaire administrative **Catherine DESCAMPS** pour plus de 35 ans de bons et loyaux services à la Fédération.

Le calendrier des prochains Congrès Fédéraux

a été communiqué aux congressistes :

Juin 2020 à Limoges par le CD87 et **Mars 2021 à Royat** par le CD63.



► Evelyne AUZANNEAU en bref...

Pour le Comité de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de Paris où elle a rempli les fonctions suivantes depuis 1996 : secrétaire-adjointe, trésorière, Vice-présidente et trésorière à ce jour.

Pour le Comité régional Île-de-France : secrétaire générale depuis 2015.

Pour la Fédération : membre élue de 2001 à 2012 et membre des commissions des œuvres sociales, récompenses, et juridique. Trésorière-adjointe de 2005 à 2009.

► Mathieu GALVANI en bref...

Président du Comité des Médailleurs Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif de la Guadeloupe depuis 1999. Pour la Fédération, membre élu du CA de 2000 à 2004.

Et Mathieu a également eu de nombreuses fonctions dans l'Éducation et le football.



► **Christian LAHOUSINE** *en bref...*

Élu depuis 2001 au Comité des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de la Seine-Maritime avec des fonctions de Vice-Président et Vice-Président délégué et Président de la Commission des Récompenses.

Depuis 2002, il est trésorier-adjoint du Comité Régional de Haute-Normandie.



► **Catherine DESCAMPS**

Lors de l'Assemblée Générale de notre Fédération, l'occasion était trop belle afin de mettre en valeur notre secrétaire Catherine Descamps, médaillée du Travail, 38 ans de service et lors des discours de Gérard Durozoy et du Président d'Honneur Jean Gallioz, l'éloge fut émouvant, compétences professionnelles alliées à la conscience du travail, de toute sa carrière, Catherine n'a été absente que 8 jours pour maladie. La salle l'a chaleureusement applaudie pendant de longs instants debout.

Sa carrière commencée au moins de janvier 1981 au service de tous, Catherine nous est indispensable et sa gentillesse est légendaire. Une médaille plus que méritée.

Merci à toi Catherine.



CDMJSEA 03

↻ Allier



Les récipiendaires à l'honneur.

Remise des médailles ministérielles à Moulins

La traditionnelle cérémonie de remise des médailles ministérielles promotion 2018 s'est tenue dans la grande salle vitrée de la Préfecture à Moulins.

Sous la Présidence de Mme Marie-Françoise LECAILLON Préfète de l'Allier, en présence de Mme Valérie GOUBY Conseillère Départementale représentant M. Jean-Paul DUFREGNE Député, Mme Anne COSTAZ Directrice de la DDCSP, Michel SENNEPIN Maître de cérémonie professeur de sports, Serge LEFEBVRE Président de notre Comité Départemental et Jacques CORRIEZ Vice-président délégué ainsi que notre Secrétaire Général Bernard ANDRINOPE et de nombreuses personnalités.

Dans son discours Mme la Préfète relativise la crise du bénévolat « *Du fait de l'augmentation régulière du nombre d'associations, le nombre de bénévoles par association paraît diminuer* ». La constatation est que « *le bénévole d'aujourd'hui n'est plus le même que celui de 1960. Il est peut-être plus difficile à fidéliser et il hésite plus aujourd'hui qu'hier à prendre des responsabilités* ». Mme la représentante de l'État salue les associations investies dans un rôle d'insertion et dans la fonction d'employeur.

Ce sont 35 bénévoles particulièrement impliqués dans le monde de la Jeunesse, du Sport et de l'Engagement Associatif qui furent décorés de la médaille ministérielle : 2 médailles échelon Or, 4 médailles échelon Argent et 29 médailles échelon Bronze furent attribuées.

Notre Président Serge LEFEBVRE et notre Secrétaire Général Bernard ANDRINOPE ont eu l'honneur de décorer de nombreux récipiendaires, à noter que notre Vice-président Joel DUPAS a reçu la médaille échelon Argent.

CDMJSEA 07

↻ Ardèche



Les vainqueurs, la quadrette de M. NOHARET de la Drôme, La quadrette Marinette et Marius MERCIER, du Président Alain BALAY Président de l'ASJBA et Robert HERELIER Président du CDMJSEA 07 les organisateurs du jour.

Challenge de l'amitié avec des boules Lyonnaises

Voici le résultat du Challenge de l'Amitié (Boules Lyonnaises) organisé par le CDMJSEA 07 (Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif), au Boulodrome Régis Perbet, Vissenty à Annonay jeudi 25 avril 2019.

Nous avons eu 12 quadtettes : 2 de la Drôme, 2 de la Savoie, 1 de l'Ain, 2 de Privas, 2 de l'ASJBA, 1 du CTA, 1 du Téléthon et 1 mixte avec des joueurs de la Savoie, de la Drôme et d'Annonay du CTA.

Le complexe de Vissenty fut le terrain de jeu idéal pour une journée conviviale. Deux parties le matin, la pause pour le repas avec une succulente paella et la troisième partie terminant cette belle journée.

Pour la remise des prix nous avons eu le plaisir d'accueillir Denis Duchamp Conseiller Départemental, Jacky Burlat le Président Régional des Médailleurs avec son Vice-Président Auguste Mourier.

CDMJSEA 19

↻ Corrèze



Les personnalités et le bureau ont assistés à l'AG du comité de la Corrèze.

Assemblée Générale à Argentat

Dans la salle multi activités d'Argentat sur Dordogne, l'Assemblée Générale de notre Comité s'est tenue en présence de M. Jean Claude Leygnac Conseiller Départemental du Canton, représentant M. le Président du Conseil Départemental et Maire de la commune, de M. Gérard Lenoir Secrétaire Général du CDOS représentant le Président Jean François Teyssandier, excusé ; excusé également le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations Pierre DELMAS.

La réunion débute par un hommage appuyé à Jean Yves Laporte Président d'Honneur parti en décembre dernier rejoindre son successeur à la présidence Jean Louis Chazalnoël décédé en novembre 2017, laissant derrière eux un Comité très affecté par leur disparition. Après une minute de silence à laquelle fut associée la perte de notre ancien trésorier la parole est donnée à M. le Maire pour le mot de bienvenue puis nous passons à l'ordre du jour.

Rapport moral circonstancié de la Présidente abordant les différents sujets d'actualité : les médailles, les aides publiques, les relations cordiales avec les diverses instances, la Fédération, le Comité Régional, le CDOS, les difficultés de fonctionnement des petits comités, etc.

Puis la parole est donnée à la Secrétaire pour le rapport d'activités, certes modeste vu le contexte et nos projets et enfin au trésorier. Notre trésorerie est saine mais il faut trouver les moyens de la redynamiser pour continuer d'aider des personnes méritantes du milieu sportif ou associatif.

Geste renouvelé chaque année soit comme ce jour par la remise d'un chèque de 150 € via son association support destiné à ce sportif qui, malgré son handicap, joue au golf avec un seul bras, participe aux compétitions et gagne.

La matinée s'est terminée autour du pot de l'amitié offert par la municipalité suivi d'un excellent repas dans l'un des restaurants réputés de la commune.

CDMJSEA 23

↻ Creuse

Le monde associatif et sportif Creusois à l'heure des récompenses

Les sportifs creusois et le monde associatif s'étaient donnés rendez vous salle André Lejeune à Guéret pour honorer les plus méritants des leurs à l'occasion de la Journée mondiale du Bénévolat. En présence de nombreux élus et responsables départementaux, Yves Orlianges l'animateur ouvrit la séance en saluant les deux maîtres de cérémonie et organisateurs : Christian Lagrange président du CDOS et Jacky Brigand Président du CDMJS en présence notamment de Thierry Bourguignon représentant de la municipalité, de Jean Jacques Lozach Sénateur, de M. Romain sous préfet de la ville de Guéret, de M. le sous-préfet d'Aubusson, de Vincent Turpinat représentant le député, du vice président du



Allocution de Thierry Bourguignon adjoint au maire de Guéret devant la table des trophées et récompenses.

conseil départemental, du secrétaire général de la préfecture, du directeur de la DDCSPP M. Bernard Andrieux.

Thierry Bourguignon s'est exprimé, déclarant être à l'aise devant le monde associatif. Il a souligné l'excellent travail accompli par les bénévoles au sein des multiples associations. L'apprentissage de la citoyenneté passe par là, synonyme de cohésion sociale. Il affirme que, pour beaucoup, une association représente leur deuxième famille.

Christian Lagrange, président du CDOS, a évoqué l'organisation des prochains jeux olympiques et s'est inquiété de la baisse du budget général et des subventions. Le CNDS n'a pas permis de satisfaire toutes les demandes. L'athlète a besoin d'un encadrement à la hauteur de ses ambitions d'obtention de résultats et de médailles olympiques.

Jacky Brigand, président du CDMJS et de l'engagement associatif a mis en valeur le bénévole au service des autres. Rassemblement convivial et solennel, cette cérémonie est de la plus haute importance où l'engagement prend toute sa signification dans la vie associative. De nouvelles vocations doivent éclore pour assurer la succession des générations et appuyer leur appartenance au comité départemental. L'engagement des plus jeunes, la disponibilité, la promotion des actions, la lutte contre l'incivilité et la violence sont des chevaux de bataille au travers de l'existence de l'association départementale. L'adhésion de nouveaux membres promus et médaillés est souhaitable. Il remercie les services préfectoraux pour le travail accompli.

Jean Jacques Lozach, sénateur expliqua que sans la présence des associations, la Creuse n'aurait pas le même visage. La médaille récompense le dévouement et la générosité. Il évoqua tout ce que le sport peut apporter à la vie. Aux bénévoles qui font vivre le sport de proximité, il parla de la suppression des emplois aidés dont on n'a pas fini de mesurer l'impact. Même si les budgets sont en baisse, il y a l'horizon des jeux olympiques de 2024.

Bernard Andrieux évoqua le fonctionnement de l'association avec un engagement administratif et financier sain. La reconnaissance de l'engagement de tous les acteurs associatifs avec l'aide des services de la préfecture est primordiale encore de nos jours. Il faut continuer à être efficace. Il faut se rassembler autour de ceux que nous allons honorer aujourd'hui. Et leur dire simplement : "merci." La soirée en image agrémentée d'un accompagnement musical approprié s'est déroulée de façon conviviale et solennelle.

CDMJSEA 35

📍 Île-et-Vilaine



De gauche à droite : Louis Feuvrier, maire de Fougères, Francis Redou président du CRMJSEA Bretagne, une partie des jeunes de la Maison familiale et rurale de Fougères (MFR) qui ont reçu une lettre de félicitations, Marcel Jouannie, professeur, Henri-Claude Gauthier, directeur de la MFR, Jacques Paviotte, président du CDMJSEA 35.

Remise de médailles au Château du Bois Guy à Parigné

C'est le samedi 23 mars, dans le cadre prestigieux du château du Bois Guy à Parigné, aux portes de Fougères, en ouverture de la séance de remise des médailles et trophées décernés par l'office des sports et des loisirs (OSL) de Fougères, qu'ont été remises les distinctions ministérielles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, devant une assistance de 250 personnes et dans une joyeuse ambiance festive et animée par, entre autres, Dimitri le Clown et le groupe musical de jeunes BAM.

Dominique Oger, président de l'OSL a reçu des mains de monsieur Louis Feuvrier, maire de Fougères, la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et les élèves de la MFR la lettre de Félicitations pour acte citoyen. Ces jeunes, lors d'une séance de sport, ont secouru un employé municipal en mauvaise posture sous sa tondeuse autoportée. Grâce à leur intervention et à la chaîne de solidarité qu'ils ont mise en place, la personne a été sauvée.

Soulignons aussi que la ville de Fougères a reçu cette année le 4^{ème} laurier de ville active et sportive (la seule en Bretagne dans cette catégorie).

Retenons aussi que le château du Bois Guy à Parigné, outre son hôtel, son restaurant, son golf, etc, se prépare à devenir très prochainement un lieu de stage des sportifs de très haut niveau. Dans son cadre magnifique de verdure et de calme, il mérite le détour.

CDMJSEA 39

📍 Jura



Jeunes organisateurs à l'honneur.

De jeunes organisateurs à l'honneur

Dans le cadre du mois de l'engagement associatif, 24 élèves du lycée Jean Michel de Lons ont été récompensés par le Comité Départemental des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif pour avoir organisé et géré les épreuves qui ont rassemblé 160 lycéens dont 120 concurrents à la Base Nautique de Bellecin.

Sous la houlette des services de la DDCSPP, le Comité départemental des médaillés sportifs de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement Associatif avec son président Jean Gallioz, son vice-président Bernard Fauvey et son secrétaire-adjoint Jacques Compagnon sont venus assister à la lecture du palmarès des deux journées de pratiques sportives en plein air qui ont regroupé, dans le cadre de l'UNSS, des lycéens de Lons, Montmorot, Morez, Mouchard et Saint Claude.

Sous l'autorité de leurs professeurs et du directeur départemental de l'UNSS Sylvain Alary, les épreuves étaient entièrement préparées et gérées par des élèves du Lycée Jean Michel de Lons. Au programme : canoë, VTT, orientation nocturne, tir à l'arc, trail... Des activités qui ont beaucoup convenu à tous les jeunes sportifs malgré des conditions climatiques pas très favorables. Pour récompenser et encourager ces jeunes organisateurs dans la pratique du bénévolat associatif, des diplômes et des médailles leur ont été remis par les responsables du Comité Départemental, ainsi que des fiches explicatives sur la vie associative.

CDMJSEA 42

📍 Loire

LIMERAY à l'honneur

Samedi 9 décembre, dans le cadre de la journée mondiale du Bénévolat, c'est une petite commune ligérienne nichée au bord de la Loire, qui recevait notre Challenge du Bénévolat, 2018.



Madame Rose Siméo, logisticienne football avec notre président Monsieur Dinola et notre vice-présidente Madame Trambouze.

Rencontre agréable qui permet à Madame CORNIER-GOERING, Maire, d'accueillir MM. LABARONNE, Député, Xavier DATEU, Vice-Président du Conseil Départemental, GABILLAUD, Directeur, de la DDCS, M. VERNE, Président de la communauté de communes, ainsi que notre comité.

Après quelques mots de bienvenue de la part de Madame Le Maire, notre Président Yvon PINARDON, ouvrait cette remise.

Le message fédéral 2018 avait les faveurs de Mme Claudette SESTILLANGE. Jean-Marie BONNEAU vice-président, présentait notre Fédération et son action envers le monde sportif et socio-éducatif, avant de faire la présentation des bénévoles récompensés où chacun eu son petit compliment préparé par le commun empreint de gentillesse accompagné parfois d'une pointe d'humour, et reçurent chacun un plateau gravé accompagné du diplôme fédéral.

M. GABILLAUD, directeur de la DDCS, remit 2 coupes, suivi de M. Xavier DATEU qui offrait 2 coupes du Conseil Départemental, puis vint le moment où M. Yvon PINARDON transmettait pour un an à Madame le Maire le magnifique trophée du Challenge du Bénévolat, tandis que Pierre CHAUMIEZ, vice-président, lui offrait un plateau gravé.

Messieurs les élus, M. LABARONNE, M. DATEU, M. GABILLAUD, M. VERNE vantaient les mérites des bénévoles et ouvraient quelques espoirs sur l'avenir de ce mouvement utile et pacifique.

Un sympathique vin d'honneur convivial clôtura cette agréable rencontre.

CDMJSEA 50

⊕ Manche



Les personnes honorées lors de l'Assemblée Générale.

Une bonne Assemblée générale

C'est à Agon-Coutainville, magnifique cité balnéaire de la côte ouest du département de la Manche que s'est tenue, devant une belle assistance l'assemblée générale du comité des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, en présence de deux anciens ministres : Philippe Bas et Stéphane Travert, de la vice-présidente du conseil départemental chargée des sports Marie Pierre Fauvel et du maire de la commune Christian Dutertre.

Le président Robert Barthonnat, après les mots de bienvenue a demandé quelques instants de recueillement en mémoire de nos amis médaillés disparus depuis notre dernière assemblée générale, puis il donna la parole à monsieur Christian Dutertre, maire, qui nous présenta sa ville.

Après les différents rapports approuvés à l'unanimité, venait alors la remise de médailles : tout d'abord trois médailles d'argent : Olivier Leclerc et Lucie Leclerc (médailles remises par Philippe Bas), Claudine Ledolley (médaille remise par Stéphane Travert) et une médaille d'or pour Michèle Fontenelle (médaille remise par Robert Barthonnat). La remise des trophées aux sportifs et bénévoles méritants venait clôturer cette matinée avant le traditionnel pot offert par la municipalité d'Agon Coutainville.

Trophées : masculin Pierrick Ledard, féminin Andréa Malo, Club la JS Cherbourg Handball (moins de 15 ans), Coup de cœur Maximilien Lèveillé, et handisports Anne Marie Rotrou.

CDMJSEA 56

⊕ Morbihan



Les 10 sportifs et bénévoles récompensés, entourés des officiels et dirigeants.

10 sportifs et bénévoles récompensés

En prélude à l'assemblée générale annuelle de l'Office des sports et des loisirs, monsieur Luc FOUCAULT, maire de Séné, a accueilli la sympathique cérémonie de remise des distinctions ministérielles JSEA et des trophées décernés par le CDMJSEA 56, présidé par Pierre LE PECHEUR accompagné de Claude GIRAULT, vice-président délégué et de M. RIVALIN, trésorier du comité du Morbihan. Francis REDOU, président du Comité Régional Bretagne, était également présent. La commune de Séné, voisine de la ville de Vannes, est très active dans les domaines de l'animation sportive de loisirs et de la culture. La population est jeune et les associations locales sont très nombreuses et variées, couvrant les différents secteurs et contribuant au bien vivre ensemble.

CDMJSEA 64

⊕ Pyrénées-Atlantiques



Outre l'association AIMA qui s'est vue honorée, trois personnes ont été décorées de médailles ministérielles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif : Mme Christine Bagur, doigts de fée depuis longtemps de notre fédération basco-béarnaise, et M Lapeyre, d'Aramits, au parcours associatif époustouffant, ont reçu la médaille de bronze. M Ulysse Del Prado a été épinglé de la médaille d'or, en regard de son implication au sein du Club olympique Bayonnais et plus particulièrement sur la rive gauche de Bayonne, les Hauts de Ste Croix.

Assemblée générale à Salies

Reçus lors de leur A G par le maire M. Serres-Cousiné en sa ville de Salies-de-Béarn sinistrée l'an passé par une crue millénaire, les membres du Comité Départemental 64 ont adhéré au message qu'ils ont reçu. Salies, 185 associations pour 5400 habitants, le bénévolat, la solidarité, les savoir-faire ont permis de panser la plupart des plaies. Le ton de l'AG 64 était donné autour du bénévolat, du volontariat.

Au cours des différentes interventions, les adhérents venus nombreux ont renouvelé leur confiance à Etienne Baillet co-président du Comité avec JB Lamote.

Chacun des secteurs composant le maillage du terrain du 64 a présenté des bilans d'activité pléthoriques, le nombre des adhésions est sur la courbe ascendante, la trésorerie esquisse un sourire en présentant un solde positif 2018 de 1596,87 €. Le prévisionnel 2019, prenant en compte la suspension de la subvention du CNDS (1500 €) équilibrera actif et passif avec l'aide de la FFMJSEA, le Département 64 et des collectivités partenaires.

Étaient invitées deux associations, AIMA, association solidaire récupérant du mobilier professionnel, médical, ménager pour les réorienter vers des personnes ou des lieux parfois lointains en situation de besoin, recyclant, créant boutiques de troc ou de ventes solidaires. Et Côte Basque Sports Santé, qui œuvre contre la sédentarité et ses conséquences calamiteuses.

CDMJSEA 70

Haute-Saône



L'ambassadrice Emmeline Ndongué entouré des officiels.

En route vers les Jeux Olympiques

Les médaillés de la Jeunesse et des Sports de Haute-Saône sont mobilisés pour Paris 2024 avec Emmeline Ndongué, ambassadrice du comité d'organisation des Jeux olympiques sur les terres de Haute-Saône.

Invitée par le Comité départemental des Médaillés de Jeunesse et Sports, la commission départementale fair-play, en partenariat avec le département, Emmeline Ndongué, cheffe de projet éducation au comité des J.O. a été reçue à l'hôtel du département. De nombreuses personnalités étaient présentes dont Gérard Pelleteret et Nadine Bathelot vice-présidents du conseil départemental. Thomas Clement directeur de la DDCSPP par sa présence et son intervention a montré son attachement aux actions en faveur de la jeunesse.

« Paris 2024 a envie d'être présent sur tous les territoires » explique Emmeline Ndongué, basketteuse médaillée d'argent aux Jeux de Londres en 2012, et d'ajouter, « Nous voulons emmener tout le monde avec nous et laisser cet héritage fort qui va bien au-delà de la semaine des jeux ». L'objectif était de présenter les chartes signées des valeurs de l'olympisme lors des animations du stand fair-play et par la même occasion de valoriser le travail réalisé par les médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif.

À travers les discussions avec les invités, Emmeline Ndongué a apprécié la richesse de la vie associative de notre département. Dans sa conclusion le président André Caillet souligne : « C'est avec plaisir que nous vous avons montré ces chartes signées. A ce jour ce sont plus de 6 000 haut-saônois, jeunes et adultes qui s'engagent à mettre en pratique les valeurs de l'olympisme ».

CDMJSEA 71

Saône-et-Loire



Les médaillés Or et Argent.

Remise des Médailles Ministérielles 2018 en Préfecture

Deux cérémonies distinctes

Deux cérémonies officielles ont marqué la remise des médailles Jeunesse, Sports et Engagement Associatif promotion 2018.

Ainsi en a décidé Monsieur le préfet Jérôme GUTTON qui a voulu rendre plus confortable aux récipiendaires cette cérémonie en les recevant assis.

La première a réuni le 26 novembre dans le salon Claude Erignac trois promus or et onze Argent. La réception fut présidée par Monsieur le Préfet entouré de Madame Corinne BIBAUT, directrice départementale de la cohésion sociale, Gérard TOLLARD, président du Comité Départemental des Médaillés Jeunesse, Sports et Engagement Associatif et Marius VIERO membre de la commission d'attribution des médailles échelon Bronze. Parmi les médaillés d'Or Roger REMANDET, membre du Comité Directeur MJSEA71, et Fausto MARCANTO-GNINI licencié 71.

La seconde présidée par Monsieur Jean-Claude GENEY, secrétaire général de la préfecture, a regroupé quatre honorés d'une lettre de Félicitations et trente-cinq récipiendaires Bronze. À noter pour cette cérémonie une seconde innovation voulue par Monsieur le préfet : la lecture des « états de service » de chaque récipiendaire par Madame Catherine CHARVOZ, Directrice Adjointe DDCS71, Gérard TOLLARD, président du Comité Départemental MJSEA71 et Gilbert BLANCHARD représentant Monsieur Bernard PONCEBLANC président du CDOS.

Tous ces récipiendaires ont été chaleureusement félicités et remerciés pour leur engagement et cette récompense est le témoignage de la reconnaissance de l'Etat à leur égard.

CDMJSEA 76

Seine-Maritime



Challenge « Robert Lefebvre » du jeune bénévole : 1^{er} Louis MANGEON, 2^{ème} Corentin PROVINS, 3^{ème} Gabin CHANTELOUP, 4^{ème} Léa KOUZIAEFF, 5^{ème} Thibault GOUEL, 6^{ème} Killian CHARDON, 7^{ème} ex-æquo Mathéa DEA, Coline DURET et Hugo BAYEUX, 10^{ème} ex-æquo Corentin GOUEL et Elouen ROTURIER.

11^{ème} Journée mondiale du Bénévolat

Cette journée que nous organisons s'est déroulée dans l'espace Bourvil de Caudebec-lès-Elbeuf, devant un public venu en nombre, en présence de Mme Nadia MEZRAR, conseillère départementale. André MAROLLE, président du Cercle d'Elbeuf, a accueilli les personnalités présentes. Il fut suivi par Véronique de BADEREAU, directrice adjointe de la DDCS 76. Les personnalités furent invitées à visiter chaque association qui tenait un stand.

L'animateur invita les participants à la première table ronde à s'installer sur la scène, composée de Sylvain REMY, inspecteur de la vie associative à la DDCS 76, Pascale DELOBEL et Alice RUEDOLF de la MJC de la région d'Elbeuf, Nadia EL ALLALI d'Adic TV, Wytney HAMEL de Vert de Seine, Joëlle DOUBAIS de la Batterie-fanfare d'Elbeuf, Christiane STAWNIKOWITCZ et Faredoon des Ateliers socio-linguistiques et Solidar'Eté.

Un intermède a permis au Judo-Club Caudebécais de faire évoluer ses poussins âgés de 6 à 8 ans. Une seconde table ronde prit place ensuite, comprenant des acteurs incontournables du tissu associatif local. Leur diversité des associations a permis d'évaluer sa richesse.

Second intermède offert par une exhibition de danse country avant de laisser la place à André CARPENTIER, président de la commission jeunes et citoyenneté, qui a appelé un à un les lauréats du challenge « Robert Lefebvre » du jeune bénévole. Ils sont tous repartis les bras chargés de cadeaux.

Il s'en est suivie la mise à l'honneur des bénévoles méritants présentés par les présidents des quatre Cercles. C'est alors que M. Laurent BONATERRE, maire de Caudebec-lès-Elbeuf, s'est souvenu qu'il avait été un jeune bénévole il y a quelques années... et s'est déclaré très heureux d'avoir permis une aussi belle organisation qui met en valeur tous les travailleurs de l'ombre sans qui rien ne se passerait... Le mot de la fin revenait au président du Comité départemental, Benjamin GORGIBUS, qui a remercié les partenaires de cette magnifique manifestation en leur remettant un cadeau et en invitant les acteurs et le public à partager le verre de l'amitié.

Fédération Française
des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif
Comité Départemental du Gard

90^{ème} anniversaire

*de la Journée Nationale de commémoration
de la création de la Médaille de la Jeunesse,
des Sports et de l'Engagement Associatif*



**Samedi 5 octobre 2019
à Aigues-Vives (Gard)**

4 mai 1929 : Création de la Médaille

● Le 4 mai 1929, la Médaille d'Honneur de l'Education Physique est créée par décret du Président de la République M. Gaston Doumergue. Gardois habitant à Aigues-Vives.



● À cette époque, suite aux Jeux Olympiques initiés en 1896 par Pierre de Coubertin, le sport prenait de plus en plus d'importance. Ce fait fut pris en compte par M. Gaston Roux, alors attaché de cabinet de M. Henri Paté, Sous-Secrétaire d'Etat chargé de l'Education Physique, qui proposa la création d'une médaille destinée à récompenser le dévouement à la cause sportive.

● Le 4 mai 1929, le décret est signé par le Président de la République M. Gaston Doumergue et contresigné par M. Pierre Parraud, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Il était suivi par un arrêté d'application en date du 7 mai, et la création de la médaille d'Honneur de l'Education Physique paraissait au Journal Officiel le 3 août 1929.



Le Président Fédéral, Gérard DUROZOY, remet la Médaille d'Or du travail à Catherine DESCAMPS.

Solutions des jeux du n° 87

A	A	B		N	N	O	C	R	I	A					
M	A	R	T	I	N	F	O	U	R	C	A	D	E	C	
I		P	R	A	I	R	E	S		O	N		P	O	T
	R	A	I	T	A		O	P	A		A	L	U		
R	E	G		H	A	N	D	I	C	A	P	E	R	A	
	I	N	O		L	I	C	E	N	C	I	E	T		D
	I	N	F	O		A	N	T	I	N		L	I	S	E
I	F		A	N	N	I	V	E	R	S	A	I	R	E	S
	L	O	I		I	S	E	R	E		N	E	M	I	
	E	M	M	E	L	E	R			F	A	R	T	E	R

S	K	I	A	L	P	I	N		C	A	S	B	A	H	
K	O	L	K	H	O	Z	E		A	M	E	R	R	I	
I	N		N	A				S	O	L	I	P	E	D	E
D	A	T	A	S		O	C		I		T	V			
E	K			S	T	R	A	S	S		U	E	L	E	
F	R	I	M	A	I		F	E	S	S	A		E	N	
O	Y	E		M	I	E		O	I	G	N	O	N		
N		N	A	Z	I	S		E	N	T	E	E		E	
D	R	A	P		D	O	N		E	N	C	R	A		
	E		P	O	I	L		E	S	S	A	T		G	
A	S		E	N	T	A	S	S	E		I	A	G	O	
S	T	A	T	U	E		T		M	A		O	N		
T	A	R	I		T	A	S		M	E	S	S	E		
R	I	S	T	O	U	R	N	E		E	S		S		
E	T		S	O	L	I	D	E		N		M	E	C	

Sudoku

8	1	9	6	3	4	2	5	7	7	4	3	1	5	6	8	9	2
2	4	6	1	5	7	3	9	8	6	8	2	7	3	9	5	4	1
7	5	3	2	8	9	4	1	6	5	1	9	8	4	2	3	6	7
3	9	2	8	7	1	5	6	4	2	9	1	3	7	8	4	5	6
1	8	5	4	6	3	7	2	9	3	5	8	2	6	4	1	7	9
6	7	4	5	9	2	8	3	1	4	7	6	5	9	1	2	8	3
5	6	1	3	4	8	9	7	2	9	6	5	4	2	3	7	1	8
4	3	7	9	2	6	1	8	5	8	3	4	9	1	7	6	2	5
9	2	8	7	1	5	6	4	3	1	2	7	6	8	5	9	3	4

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉDAILLÉS DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DES MINISTRES EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Reconnue d'utilité publique le 8 juillet 1958 – Agrément sport n° 75.SVF.04.19
Agrément jeunesse et éducation populaire du 23 juin 2006

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13
Tél. 01 40 45 90 38 / 01 40 45 90 48

Courriel : ffmjsnational@yahoo.fr - Site internet : www.ffmjs.fr

BUREAU DE L'INSTANCE DIRIGEANTE

Président Fédéral : Gérard DUROZOY, Président Comité 78
Courriel : gerard.durozoy@gmail.com - Tél. 01 34 76 13 73

Vice Président Délégué : Guy CHAMBRIER, Président Comité 36
Courriel : guy.chambrier@orange.fr - Tél. 02 54 35 43 43

Vice Présidente : Micheline SAFFRE, Présidente Comité 29
Courriel : msaffre@free.fr - Tél. 06 47 01 83 86

Vice Présidente : Michèle SCHAEILLER, Présidente Comité 27
Courriel : schaeiller.michele@orange.fr - Tél. 02 32 51 64 73

Secrétaire Général : Jacques SEGUIN, Secrétaire Comité 79
Courriel : jacques.seguin2@orange.fr - Tél. 05 49 17 15 10

Secrétaire Général adjoint : Jean-Michel AUTIER, Président Comité 10
Courriel : jeanmichelautier@gmail.com - Tél. 06 87 56 48 43

Trésorier Général : Gérard BOUYER, Président Comité 16
Courriel : gerard.bouyer0924@orange.fr - Tél. 06 81 42 53 81

Trésorier Adjoint : Albert CONTINI, Président Comité 25
Courriel : albert.contini@wanadoo.fr - Tél. 06 99 55 11 21

MEMBRES DE L'INSTANCE DIRIGEANTE

Solange AMARENCO, Présidente Comité 04, Jean CHARPENTIER, Alain COCU, Président Comité 41, Marc DERASSE, trésorier Comité 59, Benjamin GORGIBUS, Président Comité 76, James MAZURIE, Président Comité 79, Jean MEUNIER, Président Comité 69, Patricia MICHALAK, Présidente Comité 12 et Présidente Comité Occitanie, Louis OURS, membre Comité 74, Francis REDOU, Président Comité Bretagne.

Bulletin d'abonnement

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Bureaux : 95 avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

Tél. 01 40 45 90 38 / 01 40 45 90 48

Courriel : ffmjsnational@yahoo.fr - Site internet : www.ffmjs.fr

NOM

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

adresse son abonnement en qualité de (rayer la mention inutile) :

Membre adhérent 3 € (pour 4 numéros)

Non adhérent 4,57 € (pour 4 numéros)

Ci-joint, chèque de : €

Webnet est partenaire de la FFMJSEA depuis 2013 et l'accompagne dans son développement numérique



Une collaboration autour
de valeurs communes :

- ◆ Engagement
- ◆ Dépassement de soi
- ◆ Excellence
- ◆ Ethique
- ◆ Sport



Retrouvez-nous à Paris, Lyon et Nantes
et sur www.webnet.fr

Great
Place
To
Work®

Certifiée
Fév 2018 - Fév 2019
FRANCE